

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021 A 18H30

**La séance débute à 18h30.**

**Sont présents :** Beaumont Yvon, Bernard Jean Luc, Cadaux Didier, Carnac Alain, Carriere Edith, Carriere Philippe, Chureau Esther, Delmas Corinne, Fages Christine, Egea Frederic, Fort Dominique, Galtier Samuel, Gauffre Christian, Lepetit Philippe, Muys Elisabeth, Thomas Remi, Vicente Florian.

**Sont absents excusés :** Ariza Emmanuelle pouvoir à Muys Elisabeth, Lopez Emilie pouvoir à Chureau Esther.

**Secrétaire de Séance :** Corinne Delmas

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du Jeudi 3 Décembre 2020 :** approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1<sup>ère</sup> DELIBERATION : Adoption d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le développement de la lecture publique.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 4 juin 2020, la bibliothèque gérée par l'Association Bibli Ménascle est devenue municipale.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron soutient les efforts du réseau communal au travers de son outil pour la lecture publique, la médiathèque Départementale de l'Aveyron (MDA).

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention, ci-annexée, qui précise les droits et engagements respectifs.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron.

### **2<sup>ème</sup> DELIBERATION : Revalorisation de l'indemnité pour la distribution d'informations municipales.**

Par délibération du 28/02/2012, la commune a validé qu'une indemnité de 100 €, par distribution, soit versée à la personne en charge de la distribution des informations municipales, notamment le bulletin semestriel.

Vu la date de mise en place de cette indemnité, Monsieur le Maire propose de la revaloriser à 150 € par distribution.

Mr C. Gauffre demande si c'est toujours la même personne qui effectue la distribution. Mr le Maire répond par la positive tant que la personne accepte.

Mr Y. Beaumont trouve que cette augmentation n'est pas suffisante et qu'il faudrait plutôt doubler le montant. Mr le Maire répond que la personne est d'accord pour assurer le service dans ces conditions et que nous verrons par la suite pour l'augmenter plus régulièrement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 18 voix pour et 1 abstention (Y.BEAUMONT), accepte qu'une indemnité de 150 € soit versée pour chaque distribution d'informations municipales.

### **3<sup>ème</sup> DELIBERATION : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.**

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Départemental, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Départemental en date du 16 Décembre 2020, Mr le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer à 100 % le taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois pour toute la durée du Mandat.

C.Gauffre trouve le dernier alinéa un peu bizarre car on a l'impression que c'est le comité technique départemental qui fixe le taux alors que c'est le Maire qui a décidé de le fixer.

M. Cassan répond qu'en fait, c'est le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion.

C. Gauffre fait remarquer que le CTD n'a qu'un avis consultatif.

M.Cassan répond, que cet avis est quand même nécessaire pour fixer le taux.

Y. Beaumont remarque que le CTD n'a pas d'avis. C. Delmas lui répond que seul le collège des représentants des personnels n'a pas formulé d'avis ; contrairement au collège des représentants des collectivités qui a émis un avis favorable.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 16 voix pour et 3 abstentions (Y.BEAUMONT - C.GAUFFRE - A.CARNAC), adopte la proposition ci-dessus.

### **4<sup>ème</sup> DELIBERATION : Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) 2021 – Demande de subvention pour les travaux d'investissement sur la voirie locale.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste de voies communales nécessitant de gros travaux d'investissement à effectuer pendant l'année 2021 a été établie.

Il s'agit des voies communales suivantes :

- Route de Mayres, : du feu au carrefour d'Actia Telecom
- Route de Crayssaguet : du passage à niveau à la rue de Terrefort (510 ml)
- Route d'Ebrias (850 ml)

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux H.T. : 91 139,90 €
- Taux de subvention demandé : 25 %
- Montant de la subvention DETR : 22 784,98 €
- Reste à financer (autofinancement) : 68 354,92 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR pour les travaux d'investissement sur la voirie communale.

**5<sup>ème</sup> DELIBERATION : Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) 2021 – Demande de subvention pour les travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur la voirie communale.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de St Georges de Luzençon a été reconnue en catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, durant l'année 2017 et 2018.

La voirie de la commune n'a pas été épargnée et il conviendrait d'effectuer des réparations sur plusieurs voies communales. Le montant total des travaux de réparations à réaliser s'élève à 35 069 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux H.T. : 35 069 €
- Taux de subvention demandé : 40 %
- Montant de la subvention DETR : 14 027,60 €
- Reste à financer (autofinancement) : 21 041,40 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR pour les travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur la voirie communale.

**6<sup>ème</sup> DELIBERATION : Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) 2021 – Demande de subvention pour la mise aux normes d'équipements sportifs communaux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que pour permettre à la population de pratiquer le tennis, il conviendrait de mettre aux normes et en sécurité nos deux terrains de tennis qui présentent aujourd'hui de nombreux décalages et rendent la pratique de ce sport « dangereuse ».

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux H.T. : 9 116,50 €
- Taux de subvention demandé : 30 %
- Montant de la subvention DETR : 2 734,95 €
- Reste à financer (autofinancement) : 6 381,55 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR pour la mise aux normes de nos deux terrains de tennis.

F. Egéa demande si on fait les travaux quand même en cas de refus de subvention.

E. Chureau répond que comme la responsabilité du Maire peut être engagée en cas de blessure, oui, nous ferons ces travaux.

P. Lepetit demande si le devis est estimatif ou réel.

E. Chureau répond que le devis est bien réel, c'est l'entreprise qui a refait les courts de tennis de Creissels.

Pour ces trois dernières délibérations (4,5 et 6) de demande de subventions DETR, le Maire précise que les dossiers seront acceptés ou pas. La Préfecture validera ou non selon le nombre de demandes, la pertinence..... Il est à noter que nous avons demandé un taux de subvention réaliste dans les fourchettes proposées et espérons que nos dossiers seront retenus.

---

Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Millau Grands Causses, au titre des exercices 2012 et suivants. (rapport accessible sur le site de la Chambre régionale des comptes en tapant « Millau Grands Causses »). Ce rapport ouvre au débat.

C. Gauffre a remarqué qu'il est noté dans le rapport « qu'il n'y a pas d'analyse financière prospective permettant d'évaluer l'incidence des projets sur l'équilibre financier de l'EPCI », la conséquence étant la dégradation du ratio de désendettement qui pourrait atteindre 11 à 12 ans. Est-ce que le fait d'avoir instaurer 1% de taxe foncière supplémentaire va permettre de rétablir ce ratio de désendettement.

Mr le Maire répond que cela va y contribuer mais que pour le moment, on a une capacité de désendettement, qui est un indicateur qui mesure le nombre d'années que l'établissement mettrait à rembourser son encours de dette s'il y consacrait toute sa capacité d'autofinancement brute, reste inférieur à 6 ans. Mais avec la rénovation du centre aquatique et de la salle d'escalade et le renforcement des politiques d'habitat, on va largement dégrader cet indice. Cela est déjà acté, donc nous allons le subir pour ce mandat et c'est sûr que la fiscalité qui va arriver en plus va aider à financer.

E.Chureau précise que dans les budgets qui nous avaient été proposés et qui avaient été étudiés pour les années à venir, on allait pas dépasser le taux d'endettement prévu et on ne serait jamais au-delà de 11 ans.

C. Gauffre fait aussi remarquer que le BA « transports urbains » est structurellement déficitaire depuis toujours ; donc cela veut dire que systématiquement c'est le budget principal qui bouche le trou.

E. Chureau répond qu'il n'y a pas d'autre solution pour l'instant. Nous sommes dans l'obligation d'avoir des transports en commun qui coûtent relativement cher. Mr le Maire précise qu'on est une des plus petites collectivités à avoir ces transports en commun : plus de 70 % sont utilisés par les scolaires, les autres réseaux sont peu fréquentés. Actuellement, une étude est en cours sur les mobilités, notamment les transports en commun.

En conclusion, Mr le Maire informe que ce rapport n'est pas à mettre aux voix.

E. Chureau précise que l'ancien Président de la Communauté, Gérard Prêtre a reçu les félicitations de la pour le travail effectué, ce qui permet de poursuivre les investissements.

---

## **Point des commissions**

### **Environnement - Tourisme : Elisabeth Muys**

Le projet des composteurs de quartiers : première approche au vill'âge bleu qui n'a pas été très positive ; par contre certains occupants des HLM (Soleirol) sont intéressés.

Projet de potagers, vergers partagés : certains locataires des HLM du Soleirol sont très intéressés aussi, d'autant plus qu'autour des HLM, certains terrains appartiennent à la mairie.

Déchets : 2-3 containers débordent dans le village alors que d'autres sont vides. Avec E. Lopez, nous avons fait un flyer qui sera normalement distribué au moment de la distribution des sacs poubelles. Ce flyer mettra en évidence les containers vides ou pleins.

Pigeons : l'action pour les éradiquer est lancée et on va faire appel à une entreprise spécialisée.

Y. Beaumont : « et la stérilisation des chats ? »

E. Muys : c'est un autre problème. Mr le Maire précise que si des animaux sont errants, il faut les amener à la SPA avec laquelle nous avons une convention de fourrière.

Projets communautaires à l'étude - la construction d'une nouvelle déchetterie sur le territoire de la Cté- payer la taxe OM au poids des déchets - utilisation de cabas pour remplacer les sacs jaunes.

### **Urbanisme – Patrimoine : Rémi THOMAS**

Début janvier, nous avons rencontré le CAUE qui a pris le dossier de réhabilitation en main et qui devrait rendre une étude avant l'été, ce qui nous laisse un peu de temps pour imaginer ce qu'on veut sachant que ce genre d'opération ne se concentre pas sur un point précis du village mais peut concerner tout le village y compris ses hameaux. Dans ce cadre, la commission sera réunie mi-février pour y réfléchir.

### **Santé, Affaires sociales et CCAS : Dominique FORT**

Un petit prospectus a été fait et sera distribué, à toute petite échelle, dans les commerces et à la maison de santé concernant une permanence à caractère social pour permettre aux gens qui ont des difficultés pour faire leurs démarches administratives de pouvoir bénéficier d'une aide ou d'être orientés vers l'assistante sociale de secteur ou autre organisme compétent.

Constat: nous sommes une municipalité où il y a beaucoup d'entraide et de solidarité.

Portage de repas : on est en train de voir si cela correspond à un réel besoin. Il existe déjà actuellement un portage de repas par « Ansamble » de Baraqueville à 10,67 € et ce service privé fonctionne.

### **Personnel - Affaires scolaires – Petite Enfance : Corinne Delmas**

Au conseil d'école de lundi 1<sup>er</sup> février, sera abordée la prochaine rentrée scolaire. Au vu des effectifs qui ont augmenté, à priori, nous ne sommes pas touchés par les suppressions de poste.

Mr le Maire précise que sur la Cté de Commune, 4 postes sont susceptibles d'être supprimés.

Prochaine commission du personnel et de la petite enfance : Le 10 février à 15H.

### **Vie associative – Sport - Culture : Esther Chureau**

Culture : on a essayé d'acter quelques évènements sur l'année sachant pertinemment qu'il y a très peu de chance pour qu'on puisse accueillir des spectacles pour le moment.

Le carnaval est supprimé. Si la fête du village a lieu, ça sera uniquement sur une soirée.

Si on arrive à avoir des animations au mois de Juillet, cela sera bien.

Sport : collaboration envisagée avec Creissels pour le tennis.

Achats : on prévoit d'acheter 2 barnums qui ont été détériorés suite à la dernière tempête.

Verticausse : elle est programmée en Mai et passera à St Georges, pas de prêt de salle des fêtes dans les conditions sanitaires actuelles.

**Conseil municipal des jeunes** : en l'absence de E.Ariza, E.Chureau informe que la liste « Des jeunes en action pour demain » a été élue suite au résultat des élections : 49 votants (46 voix et 3 bulletins blancs). C'était la première élection d'un conseil de jeunes sur notre commune. Ils ont entre 8 et 11 ans et sont élus pour 2 ans.

## Finances - Travaux : Florian VICENTE

La commission finances-travaux pour préparer le vote du Compte Administratif 2020 (du 11/02/2021) a eu lieu et les résultats sont satisfaisants et nous permettent d'être sereins et ambitieux pour réaliser des projets en 2021.

Début mars : prévision d'une autre commission pour la préparation du budget 2021,

## Questions diverses

Y. Beaumont fait savoir qu'il avait parlé d'une fuite sur un chéneau de l'église et que cette fuite a été réparée.

Mr le Maire précise que de toute façon, il faudra faire le tour de l'église pour voir s'il n'y a pas d'autres fuites.

Y. Beaumont dit qu'il y a aussi des fuites dans la sacristie.

M. le Maire doit rencontrer l'architecte des bâtiments de France pour voir comment faire pour les menuiseries.

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal des questions diverses :

### Q.1 : Le Rapport Technique EGIS et Annexes - La version PROJET finalisée et validée

Pouvez-vous nous communiquer la date prévisible de validation de la version « *Projet* » du Rapport Technique (et les Annexes) EGIS « *Restauration d'une ZEC...* » ?

Réponse de Mr le Maire : la version projet sera validée d'ici quelques semaines.

### Q.2 : Création ZEC - Demande d'Autorisation Environnementale

Le dossier de **demande d'Autorisation Environnementale** a-t-il été déposé auprès de l'Autorité Administrative Compétente ?

Si « *non* », pouvez-vous nous communiquer la date prévisionnelle de dépôt de ce dossier ?

Réponse de Mr le Maire : Non. Elle n'est pas complètement définie à ce jour, elle se déterminera au fil des semaines à venir après des étapes de concertation entre le SMBTVAM, les bureaux d'études prestataires et les services de l'Etat et en fonction des demandes de ces derniers.

### Q.3 : Démolition de la chaussée du moulin de Paillès et travaux de la ZEC : reste à charge pour la commune

Pouvez-vous nous donner la liste des **travaux d'aménagement complémentaires** qui seront à la charge de la commune et le **coût approximatif** associé à chacune de ces réalisations ?

Réponse de Mr le Maire : Il ne devrait pas rester de travaux d'aménagement complémentaires à la charge de la commune. Seules les charges concernant les négociations foncières et possibles acquisitions seront à la charge de la commune. Elles feront l'objet de délibérations du Conseil Municipal.

### Q.4 : Circulation dans la traversée du village

Le **carrefour** actuel entre la **D73** et la **D992** du mas de Guillou est classé comme dangereux.

Il était prévu de neutraliser ce carrefour en créant un rond-point sur la D992 en lieu et place de la maison « *Lambret* ».

① Où en est ce projet ?

② A-t-on une date prévisionnelle de début des travaux ?

Réponse de Mr le Maire : Ce projet avance lentement. Il y a eu un accord entre le département et le propriétaire suite à la procédure d'expropriation. C'est à la signature de la DDT. Ensuite il y aura l'appel d'offres puis les travaux. Normalement, un début de travaux en fin d'année ou en début d'année prochaine pour une durée de 4 à 5 mois. Il est à noter que ce n'est pas un rond-point mais un îlot central.

#### **Q.5 : Aménagement de la « Placette »**

- ① Où en est le projet de rénovation du centre ancien du village (« la Placette ») ?
- ② Quelle sera la zone couverte par cette rénovation ?
- ③ Quels seront le coût approximatif global du projet et le reste à charge pour la commune ?

Réponse de Mr le Maire : Rémi en a parlé tout à l'heure, on a vu le CAUE qui va lancer une étude sur la globalité du village y compris les hameaux. Cette étude sera prête avant l'été. A partir de cette étude on mettra en parallèle ce que l'on veut faire et ensuite il faudra mandater un BET pour qu'il avance dans les travaux que l'on voudra réaliser. Pour le moment, on ne connaît pas la zone couverte par cette rénovation, ni le coût, etc... puisque cela dépendra de l'étude du CAUE. En fonction des choix qu'ils nous proposent, il faudra voir ce qu'on fait et à quel prix.

#### **Q.6 : Reprise de la "question diverse" n°3 du CM du 1<sup>er</sup> juillet 2020 concernant la prolifération malsaine des pigeons dans le village**

A-t-on avancé sur le sujet ?

Réponse de Mr le Maire : Elisabeth en a parlé, on est en train de faire faire les devis. On a choisi l'option de piéger qui est l'option la plus réalisable sur le village. Cela va durer plusieurs semaines puisqu'il faut appâter avant de piéger.

#### **Informations diverses communiquées par Mr le Maire :**

- Martine Cassan, qui postulait depuis quelques temps pour une évolution dans sa carrière, a obtenu un poste dans l'Education Nationale et nous quitte au 31 mars 2021.
- On prévoit le conseil municipal le 18 mars pour le vote du budget et si cela n'est pas prêt, on reportera au 25 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.